



Compte-rendu du CA du 25 juin 2021.

L'ordre du jour était le suivant :

1 -Approbation du compte rendu du 10/03/21

2 -Points d'actualité et faits marquants

- A.Joly a été chargé d'une mission sur l'IA, enjeu majeur pour MF, 50 actions utilisant l'IA ont d'ores et déjà été recensées.
- Le Lidar de Nice est passé en opérationnel. Nice devient ainsi une des plateformes les mieux équipées pour prévenir le cisaillement de vent.
- La nouvelle version d'Apic est désormais ouverte au public depuis les sites de la Vigilance et Vigicrues.
- Renouvellement de la convention entre INRAE et Météo-France.
- Renouvellement du contrat avec TF1 pour 3 ans.
- Point sur la situation sanitaire avec une nouvelle étape à compter du 16 juin, notamment sur la quotité de télétravail.

3 - Délibération relative au Budget rectificatif n°1 pour l'exercice budgétaire 2021.

Ce budget rectificatif de l'exercice 2021 permet d'intégrer les conséquences d'éléments apparus fin 2020 ou début 2021 qui n'avaient pas pu être intégrés dans le BI (subventions du Plan de relance et du FAIRH, impôt sur les sociétés, reports sur la masse salariale).

Pour l'enveloppe de personnel, Météo-France sollicite un relèvement l'autorisation budgétaire afin de tenir compte :

- d'une part, du report, à 2021, de certaines dépenses qui n'ont pu être liquidées en 2020 : prime d'intéressement de 2019 (400 000€), **toujours pas versée en juin comme cela avait été annoncé**, et dépenses d'action sociale (189 000 €).
- **d'autre part, du réajustement du niveau des dépenses correspondant aux mesures d'accompagnement (notamment les indemnités de départ volontaire ou les primes de restructuration de service)** que l'établissement va engager en 2021 dans le cadre de son projet de transformation. Ces dépenses sont aujourd'hui évaluées à 2 715 532 € et sont couvertes à 50% par une contribution du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (chiffres validés par le comité de sélection du FAIRH du 27 avril 2021).

Doit-on se réjouir du succès de l'IDV, ou faut-il y voir le signe d'une grande lassitude du personnel?

Pour cette enveloppe, un relèvement de l'autorisation budgétaire de 1 077 766 € est donc sollicité.

Le SNITM FO s'abstient pour ce vote, ainsi que les autres OS.

4-Délibération sur le Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 et point sur l'avancement de la démarche stratégique Horizon 2030.

Le SNITM FO a lu une déclaration qui explicite sa position sur ce COP:

*Mesdames et messieurs les administrateurs de Météo-France,
La préparation du prochain Contrat d'Objectifs et de Performance s'achève avec cette présentation en Conseil d'Administration qui constitue probablement la dernière étape avant signature de ce contrat par les tutelles de l'établissement.*

Le syndicat FO de Météo-France constate que la préparation de ce texte a donné lieu à une vaste concertation interne à l'Etablissement initiée par la Direction avec la volonté d'associer l'ensemble des personnels. Elle s'est traduite par de nombreuses propositions, qui ont été en partie prises en compte. Le SNITM FO y a pris toute sa place en participant aux différentes réunions proposées aux organisations syndicales. Certaines de nos propositions ont été retenues, et nous sommes ravis de constater que ce projet inclus désormais le rapport de l'étude d'impact socio-économique de Météo-France que FO n'a cessé de soutenir au sein de ce conseil, ainsi que des orientations sur les données publiques, sur l'expertise prévi ou les conditions de travail qui font partie des préoccupations de nos collègues.

Mais il y a un gros revers à l'exercice : à notre analyse, ce "Contrat" n'est absolument pas symétrique. Il va être établi entre l'Établissement et ses tutelles, et fixera ainsi des objectifs à l'Établissement, sans pour autant contraindre les tutelles à donner à Météo-France les moyens de les atteindre. Nous citons en exemple criant la condition de stabilité des effectifs sur la durée du COP. Nous soutenons le fait qu'elle soit ouvertement affichée par la Direction. Mais pour le moment, cette stabilité des effectifs n'a à notre connaissance pas reçu l'aval des tutelles ! Or l'hémorragie en personnel a été tellement grande depuis 10 ans que les besoins de l'Établissement en effectifs vont bien au-delà de cette stabilité, comme en témoignent pratiquement tous les sujets d'organisation et de fonctionnement que nous abordons actuellement avec notre Direction.

Nous tenons aussi à souligner que ce projet de COP comporte un certain nombre d'éléments avec lesquels nous sommes en désaccord; c'est particulièrement le cas pour le bilan du COP 2017-2021, d'un optimisme qui ferait bondir tous les collègues touchés par les réorganisations et centralisations récentes, qui ont toutes fait l'objet de conflits sociaux répétés.

Nous sommes également sceptiques sur les objectifs "d'agilité" qui semblent privilégier la rapidité : cela veut dire plus de pression pour les agents, alors que ce sont les moyens en effectifs qui constituent généralement le principal frein à la réalisation des tâches.

Au-delà d'indicateurs quantitatifs discutables ajoutés récemment, ce sont les objectifs de qualité de vie au travail, d'égalité professionnelle, environnementaux, qui nous paraissent être les éléments importants de ce contrat. Mais les objectifs de qualité de vie au travail ne résistent pas à l'épreuve des faits : par exemple pour le projet d'organisation des divisions Services en Directions Interrégionales.

L'organisation prévue du cœur du métier sur le terrain ne préserve ni les conditions de travail, ni même son sens... à l'heure même où nos collègues prévisionnistes en régions

vont supporter la transition délicate vers la nouvelle vigilance de Météo-France !

Le SNITM-FO, en tant qu'organisation syndicale, porte des revendications sur des mesures sociales au bénéfice de l'ensemble des personnels de l'Établissement ; nous ferons notre possible pour les voir intégrer dans ce projet. Nous tenions à affirmer publiquement qu'en l'état, nous ne sommes pas partie prenante de ce COP : nous ne pouvons être liés par ce contrat déséquilibré puisqu'il occulte totalement les moyens permettant d'atteindre ses objectifs.

Concernant notre questionnement sur les effectifs et les moyens, Le représentant du MTE précise que *c'est un "COP de bonne facture"*, et que les discussions se feront dans le cadre du calendrier budgétaire, mais l'optimisme semble de rigueur au sein des administrateurs.

vote des OS : SNITM FO contre, CGT contre , SOLIDAIRES 2 contre, CFDT météo, 1 pour et 1 abs.

5 -Délibérations relatives à des marchés

- Fourniture de liaisons permanentes entre les différents sites de Météo-France

Marché très technique, un seul candidat pour 3 des 4 lots.

- Nettoyage des locaux et des vitres sur le site de Météo-France à Toulouse

Marché très concurrentiel, les critères sociaux et RSE ont été davantage pris en compte, ce qui est une bonne chose.

Le SNITM FO ainsi que les autres OS ont voté pour les 2 candidats retenus.

6-Point sur l'avancement des réflexions sur le renouvellement des moyens de calcul intensif à horizon 2025.

La précédente étude socio-économique sur la météorologie (que le SNITM FO a toujours demandée et soutenue) a montré que le rapport bénéfice/coût était de l'ordre de 12. Les autres services européens investissent massivement (par exemple le royaume-uni investit 1 milliard de livres)

L'objectif pour 2026 serait de multiplier par 6 la puissance de calcul (de 20 a 120 pflops), pour améliorer les modèles et intégrer plus d'observations. Ce qui demande un investissement d'environ 330M€ pour l'ensemble des infrastructures En 2024, le MetOffice va atteindre 60 Pflops et le DWD 40 Pflops. La recherche de mutualisations avec d'autres services météo nationaux (AEMET), avec EuroHPC, ou le CEPMMT ne permet pas d'identifier à ce stade des gains financiers significatifs (coût RH, risques, coût connexion fibre noire)

7-Délibération relative à la vente du CDM d'Angers

Le SNITM FO considère que ce genre de décisions n'est pas du ressort des OS, le SNITM-FO s'est donc abstenu sur ce vote.

Le SNITM FO était représenté par D.Pezron